

Info-Transfert

Bulletin sur l'établissement et le transfert de ferme

Mettre de l'argent de côté pour l'avoir devant soi, est, pour paradoxale qu'elle soit, une façon comme une autre d'assurer ses arrières.

Pierre Dac

Sommaire :

Où sommes-nous ? Moins de fermes, moins de jeunes agriculteurs. Où allons nous ? C'est à nous de décider !

La retraite et le fonds de pension ! Plus que les autres, les agriculteurs québécois tirent leur revenu de retraite de la vente de la ferme

Où cours-je ?

C'est la bonne saison pour se poser ce genre de question !

Plus sérieusement, le thème du colloque d'Ottawa en août dernier se demandait « où allons-nous ? » en matière d'établissement en agriculture. En fait, ce n'est pas la bonne question. Si nous pensons, en tant que société, que nous pouvons par nos politiques et nos programmes influencer l'avenir, la bonne question est : « Où voulons-nous aller ? ». La réponse est moins simple ! Elle soulève les débats idéologiques que la société se pose : environnement, mondialisation, ... Elle demande une réponse globale et non partielle, limitée au renouvellement des générations en agriculture. C'est toute la beauté de la « politique » dans son sens

noble.

S'il est question de vision collective de l'avenir de l'agriculture, il est aussi important d'avoir une vision personnelle ou familiale en ce qui concerne l'entreprise, son avenir et celui de ses dirigeants. « Quand ma ferme est mon fonds de pension ! » permet d'imaginer potentiellement des difficultés plus importantes au moment du transfert. Une comparaison internationale sur l'origine des revenus de retraite des agriculteurs met en évidence qu'au Québec, plus qu'ailleurs, « ma ferme est mon fonds de pension ! » Une manière de mettre de l'argent de côté qui ne permet pas toujours d'assurer ses arrières !

Bonne lecture



L'établissement sous observation à Ottawa

Où sommes-nous ! Où allons-nous ? C'était le thème du colloque international sur l'établissement en agriculture qui s'est tenu à Ottawa en août dernier. La deuxième partie du thème est sans doute la plus intéressante. En effet, « Où sommes-nous ? » est déjà répondu, au moins en partie : baisse du nombre d'entreprises agricoles, augmentation de la capitalisation et de l'endettement par ferme, diminution du nombre d'agriculteurs et diminution encore plus grande du nombre de jeunes agriculteurs (ou baisse du taux de remplacement) sont des éléments qui ont été présentés dans Info-transfert de juin 2007. La question pertinente est donc de savoir où nous allons ?

Une réponse simple ! « Si la tendance se maintient », dans 25 ans, il restera 15 à 18000 fermes au Québec et se poseront certainement, avec une acuité beaucoup plus grande, les questions, déjà actuelles, de disponibilité de main œuvre, d'occupation de territoire, de développement rural et régional, ...

Est-ce là que nous voulons aller ?

Peut-on modifier cette tendance ? Peut-on influencer l'avenir de l'agriculture ? La réponse est certes oui ! Nous le faisons depuis de nombreuses années. Les résultats actuels sont les conséquences des choix que nous avons faits (ou que nous n'avons pas faits) dans le passé.

Un établissement pour un retrait : Est-ce possible ?

L'exemple de la France, en matière d'établissement, est à ce titre très révélateur : en 1995, il y avait 1 établissement pour 4 départs et, en 2005, ce ratio est passé à 1.7 pour 2 (de 25 % à 85 %). Comment ont-ils réussi ? Ils se sont fixés un objectif : 1 établissement pour 1 retrait. Cet objectif est inséré dans la loi et la charte à l'établissement signée par les différents partenaires sociaux. Les conséquences : une quantité importante de moyens sont dévolus à la réalisation de cet objectif (ressources humaines et matérielles). Un nombre important de conseillers mis à l'œuvre pour d'une part accompagner les relèves dans leur projet d'établisse-

Suite page 2

Dans ce numéro :

L'établissement sous observation à Ottawa.	1-2
Quand ma ferme est mon fonds de pension	3-4
Vient de paraître	4

Avec le support financier de

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



farmcentre.com

L'établissement sous observation à Ottawa (suite...)

ment et d'autre part sensibiliser les cédants à transmettre leur ferme plutôt que de la vendre. Des aides financières sont également disponibles pour la relève (prime à l'établissement, bonification des taux d'intérêt) mais aussi pour les cédants (préretraite, retraite, tutorat). Ces différents programmes entraînent bien évidemment des contraintes : la relève doit être formée (diplôme, stage), accompagnée et suivie par des professionnels, les cédants doivent déclarer leur intention de retrait de l'agriculture, l'état par l'intermédiaire de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) a un droit de préemption sur les ventes de terre. Ils se sont donnés les moyens (humains, financiers et légaux) d'une politique forte qui prône « l'établissement d'un jeune en agriculture même au détriment de l'expansion d'une autre entreprise agricole ». Cet exemple est intéressant non pas sur le choix de l'objectif ou des moyens retenus mais pour son processus et pour démontrer que les tendances peuvent être modifiées. Donc la question n'est pas de savoir « **Où nous allons ?** », mais plutôt « **Où voulons-nous aller ?** ».

Où voulons-nous aller ?

Il ne s'agit pas ici de définir le modèle agricole unique : les modèles doivent évoluer. Dans les années 60-70, l'objectif de nourrir la population a conduit à l'intensification de la production, la mise en marché des produits, l'organisation des services conseils par filière de production. Aujourd'hui, d'au-

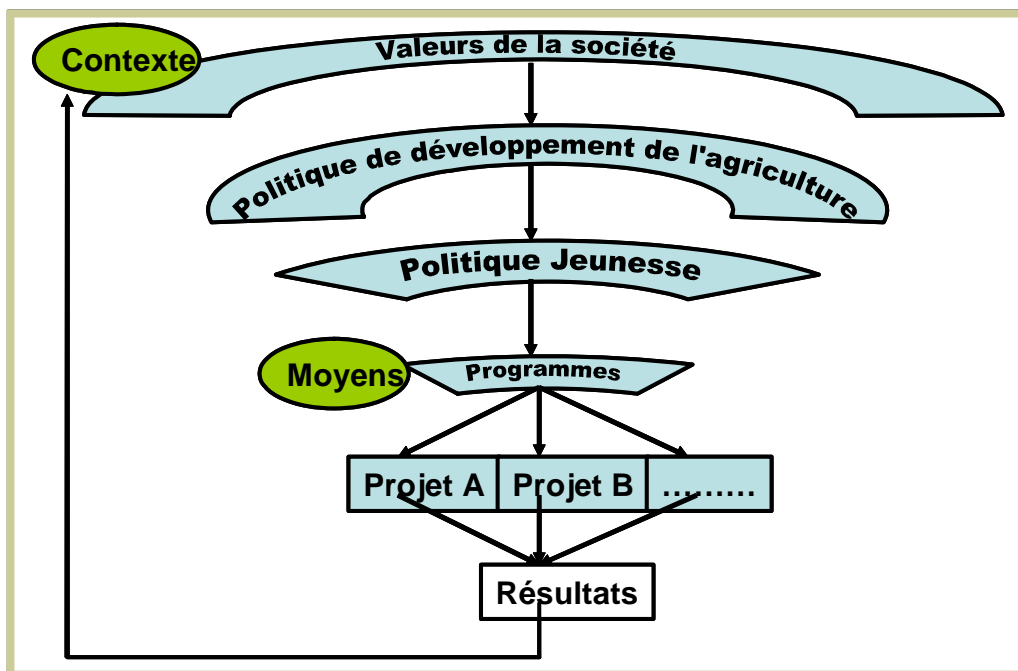
tres questions se posent : ouverture des marchés (et écoulement des surplus de production), environnement, ... Les consommateurs sont plus ou mieux informés et donnent leur opinion sur l'environnement, le type de production qu'ils favorisent, le type et la qualité des produits qu'ils désirent. L'agriculture est une question de société ! et l'agriculture de demain se définira par des politiques globales.

Une politique globale est indispensable pour avoir une chance d'atteindre l'objectif fixé car elle permet de resituer l'action des différents intervenants : non dédoublement ou chevauchement des actions, cohérence intra et inter programmes.

Le schéma ci-dessous illustre le processus : un processus en boucle qui débute par l'adoption d'une politique globale reflétant les attentes de la société. Cette politique élabore et met en place des programmes. Les résultats obtenus permettent de mesurer l'atteinte de l'objectif initial. Ce schéma nous questionne sur l'utilité de programmes « ad hoc » s'ils ne sont pas cohérents avec la politique générale.

En conclusion, l'agriculture est un secteur important pour la société, son avenir l'est également. En tant que société, nous devons définir « où nous voulons aller » afin de mettre en œuvre les moyens pour atteindre notre objectif. Le processus est en marche en ce sens que la commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec devrait donner à nos politiciens les orientations nécessaires à l'élaboration d'une politique agricole dans laquelle le renouvellement des générations devrait avoir une place significative.

La question n'est pas tant de savoir où nous allons mais plutôt de déterminer où nous voulons aller !



Source :

« Où étions nous, Où allons nous ? », Jean Philippe Perrier, conférences CCGEA, Ottawa, août 2007

Quand ma ferme est mon fonds de pension !

Planifier sa retraite est somme toute une préoccupation récente en agriculture. Tous conviennent qu'aujourd'hui, les agriculteurs qui veulent établir leur relève ne peuvent plus uniquement compter sur la vente de leur ferme pour assurer leur « fonds de pension ». Or, au-delà des campagnes faites en ce sens, est-ce vraiment le cas ? Une récente étude réalisée auprès de 1180 agriculteurs australiens nous apporte des éclairages quant aux stratégies et aux sources de revenus à la retraite des agriculteurs ; fait intéressant, les auteurs font une comparaison internationale avec la situation japonaise, anglaise, française et...québécoise !

Le plan A : prendre une « semi-retraite »

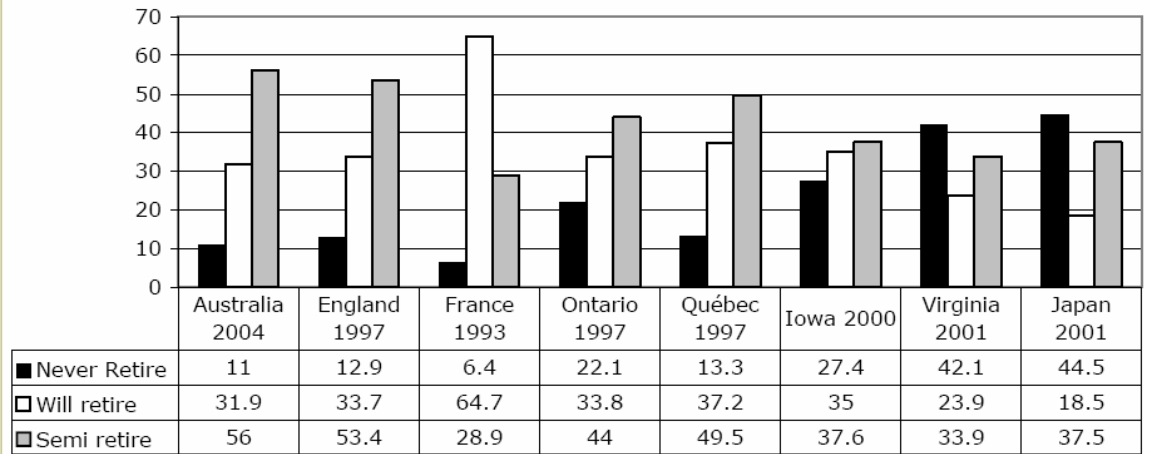
Lorsqu'interrogés sur leurs plans d'avenir la majorité des agriculteurs australiens préfèrent parler de semi-retraite (56%) et ce vers 65 ans, alors que pour 11% d'entre eux, la retraite n'est même pas envisagée. Les analyses ont aussi démontrées que la taille de la ferme n'a rien à voir avec cette décision. Soulignons que certains auteurs ont déjà montré que l'identification d'un successeur est le facteur qui a la relation la plus significative avec le fait de planifier à l'avance sa retraite et d'ailleurs, la majorité des agriculteurs qui ont un successeur désigné préfèrent envisager une semi-retraite plutôt que de couper les ponts avec l'agriculture.

Les auteurs ont comparé leurs résultats avec ceux de quelques études internationales

dont une menée au Québec et en Ontario il y a dix ans. C'est ainsi qu'à cette période près de 50 % des 244 agriculteurs québécois interrogés songeaient à se retirer partiellement à un âge moyen de 62 ans alors que 13% envisageaient de ne pas se retirer du tout (figure 1). Fait à

La plus grande part des revenus de pensions des agriculteurs québécois vient de la vente de la ferme.

Figure 1 : Planification de la retraite, comparaison internationale



noter, c'est au Japon et dans certains états américains qu'on retrouve plus qu'ailleurs une proportion d'agriculteurs qui ne songent aucunement à abandonner leur métier.

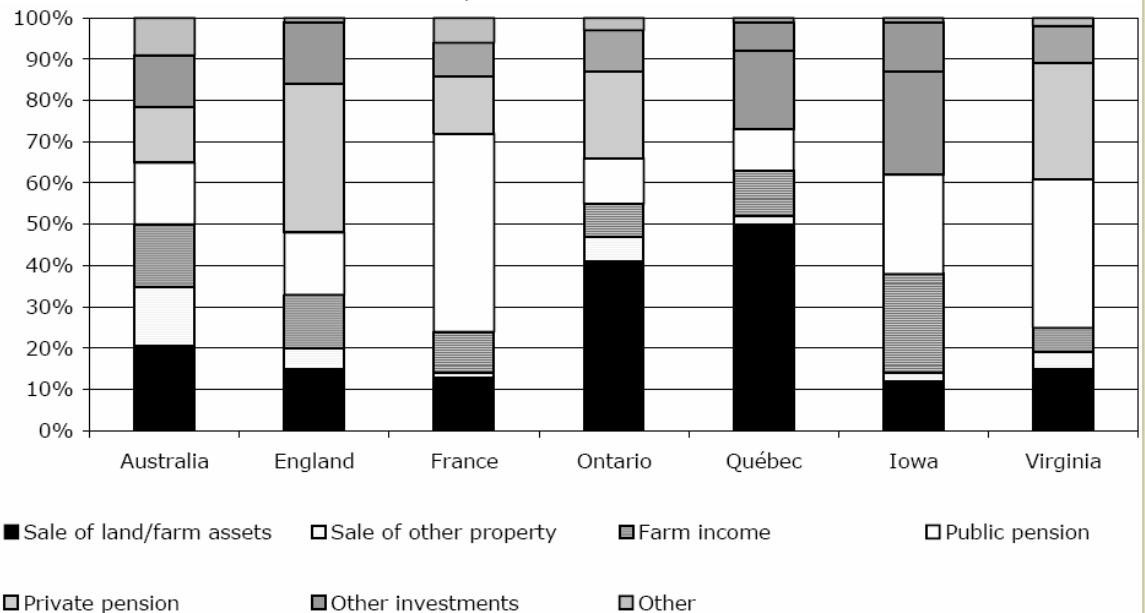
Les sources de revenus, le Québec se démarque.

À la retraite, la situation financière des agriculteurs austra-

Suite page 4



Figure 2 : Les sources de revenus envisagés lors de la retraite Comparaison internationale



TRAGET LAVAL

Comité éditorial

Raymond Levallois
Diane Parent
Jean Philippe Perrier
David Dupont

TRAGET Laval

Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Pavillon Paul-Comtois, Université Laval,
Sainte-Foy, Québec G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2131, poste 2395
Télécopie : (418) 656-7821
Messagerie : traget@traget.ulaval.ca

Info-Transfert est un bulletin d'information sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Il est publié par le groupe de recherche TRAGET Laval de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). La mission de TRAGET Laval est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.

Toute reproduction des articles avec mention est encouragée.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
[HTTP://WWW.TRAGET.ULAVAL.CA/](http://www.traget.ulaval.ca/)

Quand ma ferme est mon fonds de pension ! (suite...)

liens est assurée par une diversité de stratégies financières sachant que la vente de la ferme constitue 20% du revenu de retraite (figure 2). Fait inquiétant il n'y a qu'au Québec que la vente de la ferme représente la plus importante source de revenu pour assurer financièrement son retrait de l'agriculture puisque cette décision représente 50% des sources de revenu envisagées.

Sur les enjeux entourant les questions de retraite des agriculteurs il serait intéressant d'actualiser le diagnostic québécois. De fait,

parmi les facteurs favorisant l'établissement il y a ceux qui concernent le retrait des cédants et à ce titre, la sécurité financière lors de la retraite est un élément majeur. Dans ce contexte, transférer à la génération suivante se conjugue plus que jamais avec la planification de la retraite à long terme, mais où en est-on au juste ?



Références :

Barclay, Elaine, Roslyn Foskey et Ian Reeve, 2007, *Farm Succession and Inheritance: comparing australian and international trends*, Report for the rural industries research and development corporation, Publication no07/066, juin.
Errington, AJ, 1998, "The inter-generational transfer of managerial control in the family business: a comparative study in France, England and Canada", *Journal of agricultural education and extension*, vol.5, no.2, p123-136.

Vient de paraître :

La multifonctionnalité en agriculture fait l'objet de l'actualité. Cependant il n'est pas toujours facile pour les conseillers d'accompagner les agriculteurs qui veulent développer des projets qui s'inspirent de cette approche et qui intègrent les spécificités du territoire, la mise en valeur de l'environnement ou le développement de projets agro-touristiques. Conçu pour les accompagnateurs de projets nous vous signalons la parution de cet ouvrage :

Territoires et Initiatives par l'Agriculture Multifonctionnelle (TERRIAM), 2006, *Accompagner des projets agri-ruraux : cahier de ressources pour les acteurs de l'accompagnement : élus, animateurs de territoires, agents de développement*, décembre.

Pour information : www.civam-bretagne.org